

Sur les chantiers de travaux publics ou de gros œuvre, la **coactivité** peut être importante entre les piétons, les camions et les engins, qui chargent et déchargent du matériel, avancent et reculent, se déplacent, tournent, lèvent... Les risques d'accidents professionnels sont nombreux, en particulier **les collisions entre piétons et engins**.

Mais la coactivité n'est pas la seule cause d'accidents du travail : une **mauvaise visibilité** (notamment liée aux "angles morts" ou bien à un travail de nuit), une **vitesse excessive**, le fait d'être "absorbé" par son activité, sont autant de facteurs pouvant être à l'origine de heurts. Ceci sans compter les actions des tiers. Dans les travaux routiers, par exemple, il est malheureusement fréquent de travailler à proximité d'une voie circulée et d'être exposé aux erreurs d'inattention des automobilistes.



Les risques de heurts sur chantier



Les risques de heurts avec du matériel ou des engins de chantiers sont nombreux. Les métiers des travaux publics et du gros œuvre sont particulièrement exposés.

- Risques de collisions entre piétons et engins,
- Choc lors de manutention de matériel,
- Chargement et déchargement d'un camion,
- Défaillances techniques, travaux de nuits...

Il existe des solutions de prévention à mettre en place dès la conception du chantier pour éviter ces accidents qui peuvent être mortels.

[cliquez ici](#)
pour en savoir plus



Améliorer la sécurité sur le chantier ? A chacun son rôle



Le responsable de chantier

- Désigne un signaleur formé aux gestes de guidage
- Demande au signaleur de porter un **gilet de classe II** de couleur différente
- Réduit les distances de marche arrière
- Définit des zones permettant d'exécuter des manoeuvres en sécurité

[La Minute Prévention](#)

[cliquez ici](#)
pour en savoir plus
Vidéo de 2 minutes



Le signaleur

- Se fait connaître du conducteur de camion
- Interdit la présence de piétons dans l'aire d'évolution des camions
- Se place et reste toujours dans le champs de vision du conducteur durant la manoeuvre

[Méfiez-vous des angles morts,](#)



Le conducteur d'engin

- S'assure du bon fonctionnement des dispositifs de détection et d'alerte de son véhicule
- Suit les indications du signaleur
- S'arrête si le signaleur disparaît de son champ visuel



Votre agence OPPBTP Centre-Val de Loire : centrevaleloire@oppbtp.fr

Retrouvez toute la prévention sur votre métier sur www.preventionbtp.fr